

Règlement intérieur applicable aux sections Loisirs ados et séjours de La Garenne-Jeunesse

version 01/04/2022

L'adhérent reconnaît accepter les statuts et règlement intérieur de l'association dans toute leur teneur.

Section Loisirs ados : La section loisirs ados concerne toutes les activités de loisirs et culturelles proposées par l'association.

L'adhérent peut utiliser un compte famille prépayé (chargement possible par Pass+ 92) pour le paiement des activités qui ne peut faire l'objet de remboursement.

Conditions :

Être âgé de 11 à 17 ans. Être domicilié ou scolarisé à La Garenne-Colombes ou avoir un parent employé à la Mairie de La Garenne-Colombes. Un tarif différencié peut être proposé aux non résidents dans la commune.

Comportement :

Respect des locaux

Les usagers doivent respecter le local mis à disposition par l'association et respecter les horaires d'ouverture. Toute utilisation des locaux de l'association sans autorisation est interdite.

Usage du matériel

Le matériel mis à disposition par l'association doit être utilisé conformément à un usage normal et doit être rangé après utilisation.

Respect des personnes

Chaque usager doit se conformer aux règles élémentaires de vivre ensemble, de politesse et de courtoisie au sein des locaux de l'association mais aussi hors murs. Chacun doit respecter les personnes qui composent l'association (adhérent, bénévole, salarié, partenaires...).

Il est notamment demandé d'avoir un langage approprié, ne pas avoir recours à la violence, ne pas générer de nuisances à l'égard des autres usagers ou résidents.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol survenu lors de ses activités.

Valeurs

Chaque usager doit contribuer à l'ambiance conviviale, chaleureuse et amicale au sein de l'association. Chacun doit porter les valeurs défendues par l'association : Respect - mixité sociale - partage - épanouissement - laïcité.

Laïcité

La laïcité permet à chaque citoyen de vivre conformément aux exigences de sa conscience (M. Schumann). Elle représente un rempart face à l'intolérance. Elle proclame la liberté de pensée pour tous les hommes et les femmes. Elle est l'opposé du rejet et du racisme. Chaque usager doit ainsi respecter les principes fondamentaux de la laïcité. Cela implique l'interdiction de porter tout signe ostentatoire d'appartenance à un parti politique, à une communauté religieuse ou tout autre groupement.

Egalité

Chacun doit être garant du principe d'égalité au sein de l'association. Chacun doit être traité de manière égale, sans distinction de race, de sexe, d'âge, d'origine ou de religion.

Loyauté

Au sein de la structure, les personnes qui composent l'association ne doivent pas tenter d'obtenir des avantages de quelle que nature que ce soit en mettant en avant une action qui ne serait pas portée par l'association.

L'association a souscrit au contrat d'engagement républicain en avril 2022.

Tarifs

Les tarifs sont fixés par le Conseil d'administration. Des frais de transaction de 0,50 € peuvent être facturés pour les transactions CB.

Annulation

Toute annulation de réservation d'une activité doit être réalisée **au plus tard à 9h00 et 48 heures à l'avance (hors week-end)**. Au-delà l'activité sera facturée **quelque soit le motif** de l'annulation.

Les séjours font l'objet d'une politique de remboursement spécifique, précisée dans le contrat de réservation de séjour.

Le non respect des statuts ou du règlement intérieur de l'association conduira à une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'adhérent.